

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

PROGRAMME RE-SOURCES
ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DU CHILLOU

Dans le cadre de son programme Re-Sources sur le BAC des sources de Seneuil, le SEVT mène une action de gestion foncière afin de protéger les zones sensibles vis-à-vis de la qualité de l'eau potable.

En vue de son départ en retraite, un agriculteur propriétaire sur le cirque a proposé une partie de ces parcelles au SEVT. Le parcellaire situé dans le périmètre de protection rapproché 1 représente une **surface totale de 3 ha 86 a 70 ca** (parcelles repérées en bleu sur la cartographie ci-après). Ces parcelles en prairies sont situées à proximité immédiate du captage, en zone sensible du BAC (périmètre de protection rapproché). De plus, elles sont situées de part et d'autre de parcelles appartenant au SEVT.

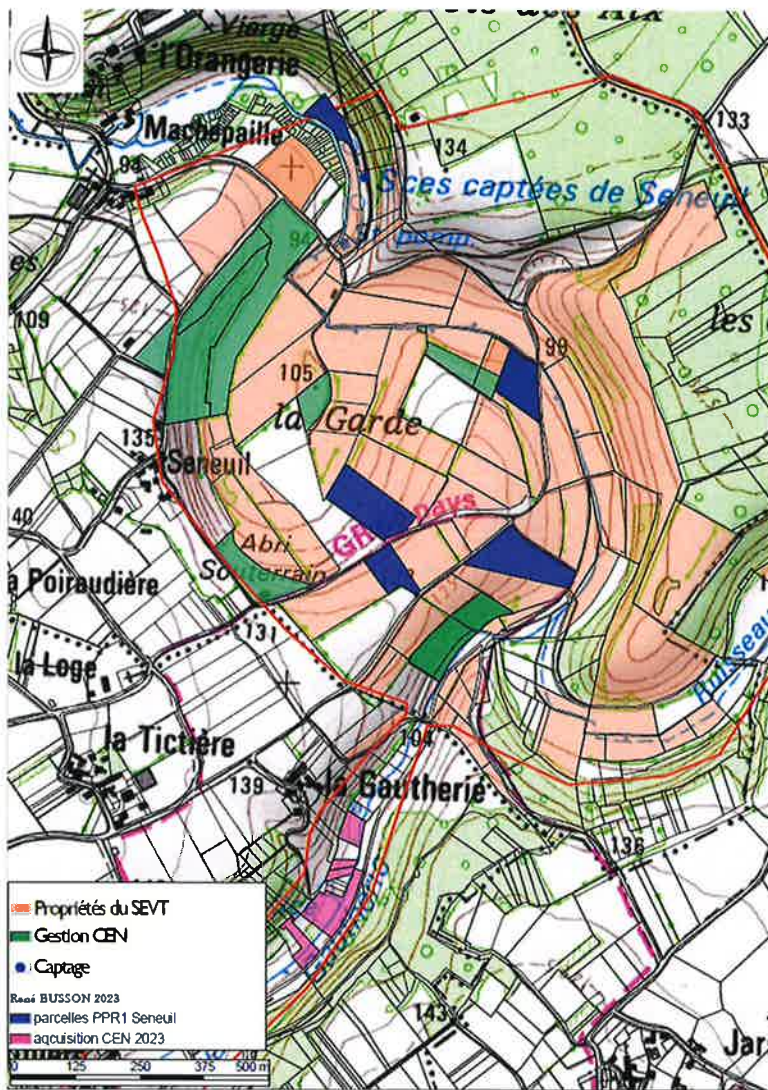
Le montant de la vente s'élève à **9 837,02 €HT auxquels s'ajoutent les frais de notaire et environ 10% du prix principal couvrant les frais de la SAFER**. Une offre de prix a été faite au propriétaire vendeur qui a validé le montant.

Soit un prix de l'ordre de 2 550€/Ha (hors frais de notaire et SAFER).

Relevé cadastral :

Référence cadastrale Section et n° de parcelle	Nom	Commune	Surface (Ha a ca)	Surface (m ²)
B 0972	Champ Bergillon	Le Chillou	ha30a40ca	3040
ZD 008	La Garde Nord	Le Chillou	ha71a00ca	7100
ZD 0012	Les Champs de La Gautrie	Le Chillou	1ha18a80ca	11880
B 1164	La Garde Sud	Le Chillou	1ha16a30ca	11630
ZD 0014	Les Champs de La Gautrie	Le Chillou	ha50a20ca	5020
TOTAL			3ha86a70ca	38670

Cartographie du parcellaire :



Il est proposé au comité syndical de valider cette acquisition et d'autoriser le Président à signer les documents inhérents à ce dossier et à réaliser une demande de subventions auprès des financeurs habituels.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE l'acquisition ci-dessus présentée ;
- ✓ AUTORISE le Président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental 79 et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 02 06 2023

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20230602-CS-DE-23-035-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023